AR PREFECTURE
005-200034502-20190626-201926060071-DE
Reçu le 27/06/2019

Délibération n° 20192606-0071

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 20 juin 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 7
M. Benoît GOSSELIN, M. Philippe GONDRE, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 6
Mme Marie-Anne MANAUD ayant donnée pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLION, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2019/2020

Monsieur Le maire

Rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire et que ces derniers ont été actualisés par délibération du 7 juillet 2018 afin de prendre en considération les évolutions relatives à la fourniture des repas en liaison froide.

Précise qu'une analyse prévisionnelle des coûts de revient a été engagée. Le coût de revient d'un repas s'élève à 8.16€ pour l'année scolaire 2018/2019 (frais de structure, livraison de repas, frais de personnel).

Précise que la commission éducation a souhaité refondre intégralement les tarifs de restauration scolaire afin d'une part de rendre ces derniers plus lisibles et d'autres part pour assurer une plus grande solidarité pour les familles. Pour ce faire, il a été proposé de créer davantage de tranche pour la prise en compte des quotients familiaux (QF). Un avis favorable a été rendu par la commission éducation lors de la séance du 12 juin 2019, pour les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs
Jusqu'à 399	**3.00€**
De 400 à 699	**3.50€**
De 700 à 999	**4.00€**
De 1000 à 1299	**4.50€**
Supérieur ou égal à 1300	**5.00€**

Considérant que les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 seront inférieurs, quelle que soit la tranche de quotient familial, au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ;

Vu les articles R 531-52 et R 531-53 du code de l'éducation ;
Vu la délibération du 7 juillet 2018 fixant les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2018/2019 ;
Vu l'avis favorable de la commission éducation lors de la séance du 12 juin 2019 ;

AR PREFECTURE
005-200034502-20190626-201926060071-DE
Reçu le 27/06/2019

Délibération n° 20192606-0071

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2019/2020 tels que :

Quotient familial	Tarifs
Jusqu'à 399	**3.00€**
De 400 à 699	**3.50€**
De 700 à 999	**4.00€**
De 1000 à 1299	**4.50€**
Supérieur ou égal à 1300	**5.00€**

- **Modifier** le règlement de service en conséquence.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**18**
Membres présents :	**12**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**6**	**Contre :**	**0**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
05 (Hautes-Alpes)

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019
Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019